

**Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration**  
**Association des résidents du lac Carillon**  
**Samedi, 8 octobre 2011 à 9h15**  
**240 rue Enchantée, secteur Notre-Dame-de-Montauban**

**Étaient présents :** Serge Lachance, président  
Michel Lamoureux  
Fannie Lamarche  
Jean-Louis Fiset  
Donald Dryburgh  
Louise Grandbois.

**Absent :** Denis Pelland

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

*L'ordre du jour est proposé et adopté à l'unanimité*

**2. Lecture et adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2011**

Le président fait la lecture des principales résolutions adoptées, considérant que les membres du conseil devaient vérifier le procès-verbal sur le site de l'ARC.

*Proposé par Jean-Louis Fiset, secondé par Michel Lamoureux et adopté à l'unanimité*

**3. États financiers 2010**

Jean-Louis fait lecture des états financiers.

Le vérificateur, M. Pierre Bédard a inscrit une note faisant mention de l'exactitude des montants mais, demande d'être plus précis dans les dépôts. Le CA accueille la note du vérificateur.

*Proposé par Jean-Louis, secondé par Serge et adopté à l'unanimité.*

**4. Situation financière 2011**

Jean-Louis fait mention des revenus et dépenses de l'année 2011.

Serge Lachance présente ses frais de déplacement pour une conférence de presse à St-Ubalde le 22 juin 2011.

*Proposé par Donald Dryburg, secondé par Michel Lamoureux et adopté à l'unanimité, d'autoriser les dépenses de Serge Lachance président.*

**5. Panier de Noël**

Le sujet est reporté au prochain CA Serge va essayer de retrouver des traces du dernier Panier de Noël que l'Association a remis.

## **6. Cotisation et coordonnées**

Le président suggère de laisser la cotisation à 10,00\$ par année.

*Proposé par Jean-Louis Fiset, secondé par Donald Dryburg et adopté à l'unanimité de laisser la cotisation à 10.00\$*

## **7. Suivi des dossiers**

### **7.1 Parc naturel régional de Portneuf**

Le 13 septembre en après-midi Jean-Louis Fiset et Serge Lachance ont rencontré l'équipe de la MRC de Portneuf et du CLD de Portneuf.

Pas grand chose à dire, ils veulent avoir des équipements qui vont rapporter de l'argent pour développer le PARC, chalet en location, relais de motoneige ou chalet à louer pour les motoneigistes, et ou VTT, ce n'est pas encore précis.

Ils s'interrogent sur nos préoccupations.

Le premier point soulevé, c'est la capacité du Carillon à supporter un tel projet, le type de développement qui nous avait été vendu à l'époque et les petits accès que nous avons sur le lac...

La réunion s'est terminée comme ça et on ne sait rien de plus...

Présentement c'est le MAMROT, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire qui a reçu l'avis d'intention de création de parc et eux ils enquêtent auprès de tous les Ministères avant de donner leur accord (faune, flore, environnement, transport, territoire, affaires indiennes etc.).

Donc ce dossier est en attente et nous devons être vigilants.

### **7.2 Achat de terrains St-Ubalde**

Suite à une rencontre avec le MRNF, nous apprenons que le ministère ne peut vendre aucun terrain à l'intérieur d'un parc. Donc, aucun achat de terrain ne sera possible tant que le dossier du Parc ne sera pas réglé.

*Proposé par Louise Grandbois, secondé par Michel Lamoureux et adopté à l'unanimité, de fermer le dossier d'achat de terrain et de dissoudre le comité.*

Quand notre situation sera connue à l'intérieur du futur Parc naturel régional de Portneuf, nous réexaminerons la pertinence de rouvrir ce dossier.

### **7.3 Descente au lac NDDM**

Donald fait un résumé des démarches du Conseil d'administration.

Le CA a pris connaissance de la lettre de François Fréchette et considère le dossier clos étant donné les faits suivants :

- Transfert de la subvention à la municipalité;
- L'accès dans la rive sera fait via un escalier;
- La largeur de l'escalier sera limitée au strict minimum requis;
- L'accès et le sol sous l'escalier sera revégété au printemps prochain;
- Aucun agrandissement de l'accès ne sera réalisé (y compris la zone existante qui pourrait servir à stationner les quads);
- Les aménagements ne permettront pas l'accès à des quads au bord de l'eau;
- Une portion du sentier d'accès existant et qui est parallèle à la ligne de rivage sera stabilisée à l'aide d'empierrement (bord du sentier);

- De l'empierrement sera disposé dans la zone où se dirigent les eaux d'égouttement du sentier, de façon à former un petit bassin pour dissiper l'énergie de l'eau.

Le CA suivra quand même le déroulement des travaux de près.

#### **7.4 Élection au C.A. de l'ARC**

Aucun membre n'est en élection cette année. Le mécanisme de rotation des termes sera revu l'an prochain afin d'éviter que tous les membres du conseil soient en élection en même temps. Deux membres du conseil annoncent qu'ils quitteront l'an prochain.

- Louise Grandbois
- Michel Lamoureux

#### **8. Modification des règlements généraux à l'article 3.6 Assemblée générale – Période**

Idéalement, cette rencontre sera organisée la fin de semaine de la Fête du travail ou de l'Action de grâce si possible. Si la température ne le permet pas, elle sera remise au dimanche ou au lundi.

#### **9. Varia**

##### **9.1 Ligne de conduite**

Le président fait un résumé du document concernant le traitement des dépenses des membres du conseil d'administration.

**Proposé par Fannie Lamarche, secondé par Michel Lamoureux et adopté à l'unanimité, d'accepter le document proposé.**

##### **9.2 Analyse du lac**

Le président fait un résumé des différentes analyses et de l'état du lac.

Cette année le niveau de transparence a diminué considérablement et on retrouvait beaucoup de particules en suspension. Cependant, étant donné la quantité d'eau qui est tombée, ce n'est peut-être pas alarmant, nous verrons ce que les analyses du RSVLacs donneront.

#### **10. Levée d'assemblée**

L'assemblée est levée, il est 10h15.